Document généré le 24 avr. 2024 03:57

Continuité

CONTINUITÉ

L'éclairage extérieur

François Varin

Numéro 45, automne 1989

URI : https://id.erudit.org/iderudit/605ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Varin, F. (1989). L'éclairage extérieur. *Continuité*, (45), 28–29.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'éclairage extérieur

Une question de sécurité mais aussi d'esthétique.

Le souci d'éclairer l'extérieur et de signaler l'entrée ou un élément particulier de l'architecture est relativement récent. Il semblait, jusqu'à une certaine époque, beaucoup plus impératif d'éclairer les intérieurs des commerces, des ateliers et des habitations afin d'augmenter le confort et de réduire les risques d'accident. Seuls les plus fortunés se permettaient le luxe de l'éclairage extérieur, jusqu'à l'avènement de l'électricité vers la fin du XIXe siècle. Cette nouvelle source d'énergie allait en effet révolutionner le domaine et généraliser l'usage des luminaires extérieurs.

Bel exemple de luminaire original utilisant d'abord le gaz, puis adapté à l'électricité vers la fin du XIXe siècle. Cathédrale anglicane de Québec. (photo: François Varin)

SOURCES ET FORMES D'ÉCLAIRAGE

En 1802, un édit obligera les propriétaires d'auberges et de tavernes à éclairer leur devanture pour des raisons sécuritaires. Les villes, et notamment leurs quartiers très développés, ne seront éclairées qu'à partir des années 1820. Auparavant on comptait davantage sur l'illumination intérieure des demeures pour éclairer un tant soit peu les rues, encore que la vie nocturne ait alors peu à voir avec celle d'aujourd'hui.

Des iconographies datant des années 1830 révèlent l'utilisation de lampes à l'huile de charbon sur certains bâtiments urbains, notamment les églises et les édifices gouvernementaux. Vers le milieu du XIXe siècle, certaines propriétés urbaines seront dotées de l'éclairage au gaz. Des photographies des années 1860-1870 montrent la présence de luminaires au gaz sur des bâtiments situés à des intersections; d'autres aussi sont posés à intervalles réguliers sur les façades le long des rues. Mais il s'agissait surtout alors d'éclairer les voies publiques. La forme de ces luminaires était caractéristique: une pyramide tronquée et inversée, aux côtés vitrés, surmontée d'un chapeau de métal ajouré, également en forme de pyramide. Ce type de luminaire couronnera aussi les lampadaires de rue alimentés au gaz et seront même transformés plus tard en luminaires électriques.

En milieu rural, l'avènement vers 1860 de la lanterne et de la lampe à mèche verticale utilisant le kérosène comme combustible a probablement facilité l'éclairage occasionnel de l'extérieur. Ce n'est toutefois que vers 1870 que les bâtiments domestiques seront parfois éclairés à l'extérieur, et surtout après 1880, alors que l'électricité offrira la possibilité à tous de s'éclairer de façon sécuritaire et facile.

Les premiers luminaires électriques extérieurs consistaient simplement en une ampoule suspendue au bout de son fil à la hauteur voulue ou en une lampe combinant l'électricité et le gaz. Les luminaires étaient alors suspendus sous le porche ou la galerie, ou fixés au mur à l'aide de crochets. Vers 1910, l'électricité devenant une source d'énergie plus sûre, des appareils plus simples et plus fonctionnels occupent le marché: ampoules protégées d'un globe de verre opalin ouvert ou fermé, réflecteurs et abat-jour diffusant un éclairage direct ou semi-direct. Nombre d'édifices commerciaux et industriels de cette époque sont pourvus d'appliques murales formées de larges réflecteurs en tôle émaillée installés à l'extrémité d'un tuyau en col de cygne. Aussi, les porches sont éclairés par de grosses boules de verre opalin utilisées comme plafonniers.

Dans les années subséquentes, on voit apparaître successivement des luminaires aux formes et aux styles variés rendus possibles grâce à la flexibilité et à la facilité d'installation du réseau de distribution électrique. On offre sur le marché des suspensions de verre en forme d'assiette, d'où pendent

Appareil d'éclairage que l'on retrouvait fréquemment sur les bâtiments industriels, les entrepôts ou les ateliers. Ce modèle date du début du siècle et orne la façade de l'entrepôt de la compagnie Robin, à Bonaventure. L'édifice recyclé l'a conservé. (photo: François Varin)

Luminaire électrique d'origine datant probablement des débuts de l'électricité. L'ampoule est protégée d'un globe de verre texturé auquel on a donné une forme décorative. (photo: François Varin)

Luminaire aux formes élégantes fabriqué probablement au début du siècle à l'époque où, la technologie aidant, on cherchait à innover et à tirer avantage de la flexibilité de l'alimentation électrique. (photo: François Varin)

Applique de fonte installée contre l'encadrement de pierre de l'entrée et pourvue d'un globe de verre opalin simple et discret. Ce luminaire éclaire l'entrée des bâtiments des années 1920 et 1930. (photo: François Varin)

Modèle des années 1940 rappelant la lanterne. Ce genre de luminaire électrique se retrouve en plusieurs variantes, aux parois plus ou moins façonnées et aux verres parfois colorés. (photo: François Varin)

Cette lanterne reprend les lignes d'un luminaire au gaz. L'ouverture à la base servait à l'entrée d'air. Le fait que la partie supérieure soit fermée indique qu'elle a probablement été conçue dès l'origine comme luminaire électrique. (photo: François Varin)

des ornements de verrerie ou de deux à quatre petits globes avec leur ampoule, des lampes de verre coloré de type Tiffany, de multiples modèles alliant métal et verre rappelant les lanternes anciennes... On trouve aussi des luminaires d'esprit victorien, Art nouveau, Art déco... De 1880 à nos jours, au gré des modes et des innovations technologiques, l'électricité aura donc permis la conception de luminaires dans une grande variété de styles et de qualités.

CHOISIR UN LUMINAIRE

Lorsqu'on choisit un appareil d'éclairage, on doit veiller à ce qu'il ne crée pas d'éblouissement et qu'il assure la sécurité des escaliers et des passages extérieurs. Il faut donc faire en sorte que le luminaire soit installé au bon endroit sur le bâtiment et qu'il dispense un éclairage suffisant. On doit aussi tenir compte du style architectural du bâtiment ainsi que des couleurs dominantes et de l'effet recherché: veut-on concentrer l'éclairage en un point donné ou éclairer de façon diffuse un plus grand secteur? Veut-on mettre en relief un élément de l'architecture ou simplement signaler de façon sécuritaire le chemin qui mène à la porte d'entrée ou simplement cette dernière?

Trop souvent l'appareil choisi est peu adapté au caractère ou à l'âge du bâtiment: si on tient à installer un éclairage d'époque, il faudra alors opter pour un luminaire qui soit compatible avec l'époque du bâtiment. Dans cet esprit, un luminaire électrique ne peut être posé sur un bâtiment d'avant 1880 si l'authenticité demeure un critère de décision. De même un luminaire de type Art déco ne conviendrait pas à une architecture victorienne de fin de siècle. Si le souci d'authenticité est secondaire, il s'agira alors de choisir un luminaire qui s'harmonise avec l'âge et le style du bâtiment.

Une analyse attentive des murs extérieurs, ou de l'intérieur des murs, dans le vestibule ou le porche, peut révéler la trace de conduits ou d'équipements indiquant le mode d'éclairage autrefois utilisé. Selon leur état, ces équipements peuvent être réutilisés ou laissés apparents pour témoigner d'un aspect de l'histoire. Autrement ils vous guideront dans le choix d'un appareil approprié. Il faut toutefois éviter de déboucher un conduit d'alimentation de gaz sans s'être assuré auparavant que ce conduit est inactif. Quant aux vieux conduits et dispositifs électriques, on peut en conserver les interrupteurs, disjoncteurs et autres éléments pour les réutiliser, mais il vaut mieux remplacer le filage qui peut avoir été endommagé par les petits rongeurs, et donc présenter un risque d'incendie.

Pour des luminaires authentiques, voyez les antiquaires et les commerçants spécialisés dans la récupération de matériaux de démolition. Chez ces derniers, vous retrouverez nombre de pièces électriques qui pourront éventuellement compléter un dispositif. Vous pouvez aussi opter pour des luminaires de reproduction: plusieurs fabricants, notamment sur le marché américain, en offrent de multiples modèles appropriés à chaque époque et à chaque mode d'éclairage. Si votre choix se porte plutôt sur un luminaire contemporain, assurez-vous qu'il cadre bien avec le style et le caractère de votre maison et qu'il ne laisse pas faussement entendre qu'il s'agit d'un luminaire ancien.

François Varin

Architecte, responsable du programme Tourisme culturel d'Héritage Canada.

BIBLIOGRAPHIE

Continuité, n° 30, hiver 1986, *De la chandelle à l'électricité,* p. 28 à 31.
Old House Journal, *Home Lighting, 1880-1930,* janvier-février 1989.
Parcs Canada, **Appareils d'éclairage, collection de référence nationale** Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, c. 1984, 103 p.
Triboullois J. et Laumière L., **Pour y voir clair. Initiation à l'éclairagisme,** Dunod, Paris, c. 1931, 191 p.